

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur
Cabinet

N° CP-2009-10-1-3

Service consulté

**PARRAINAGE D'UN CONCERT AU 21EME FESTIVAL INTERNATIONAL DE
MUSIQUE DE COLMAR PAR LE CONSEIL GENERAL
ACQUISITION DE BILLETS**

Résumé : *le présent rapport vise à autoriser le Département à acquérir des billets permettant à 62 Haut-Rhinois de bénéficier d'une entrée gratuite au concert du 5 juillet parrainé par le Conseil Général, dans le cadre du 21ème Festival International de Musique de Colmar.*

Le Conseil Général parraine le concert du 5 juillet 2009 se déroulant, à 21 heures, dans le cadre du 21^{ème} Festival International de Musique de Colmar.

A l'instar du dispositif mis en œuvre, depuis 2005, je vous propose que le Conseil Général se porte acquéreur de 62 billets destinés à récompenser les lauréats du concours organisé à l'occasion de cet événement culturel majeur par le Département, via le magazine d'information départemental «Haut-Rhin Magazine».

Le coût de cette opération est de 3 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 nature 6232 fonction 021 opération 2009 – J618 n° 13690 «Publicités, publications, relations publiques».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER